

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 380

présenté par

M. Cordier, M. Leclerc, M. Thiériot, M. Sermier, Mme Louwagie et M. Ferrara

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ne paraît pas opportun, sur un sujet aussi sensible que la question des accords négociés, de faire l'économie du débat devant la représentation nationale.

C'est pourquoi cet amendement vise à supprimer l'habilitation à agir par ordonnance .